



À qui s'applique l code du travail ?

Par **jp5557jp**, le **02/05/2008** à **16:18**

Bonjour,
Le code du travail Français en FRANCE:

s'applique t-il à tous les citoyens français et non français ?

Sinon , alors qui n'y est pas assujettit ? (président de la république, fonctionnaire,militaire, policier , plombier polonais)

Et si un français ,travaillant habituellement en France pour un organisme français, est envoyer en mission à l'étranger (ex: maroc) quel droit doit lui être appliqué ?

Merci.